

# Les laissés-pour-compte de Namur

Un site utilisant unblog.fr

[Accueil](#) > SDF tabassé par la police de Namur : procès mystérieusement à l'abandon

**SDF tabassé par la police de Namur :**

**procès mystérieusement à l'abandon**

***Lourdement tabassé par la police le vendredi 13 octobre 2017, Ludwig Simon, vite jugé par les médias, n'aura peut-être jamais l'occasion de se défendre en Justice. Le procès, reporté sans date (« sine die ») le 9 novembre, reste à l'abandon. Il faut dire que ni la police, ni la Ville, ni les médias n'ont intérêt à ouvrir ce dossier, car les droits humains ont été piétinés par chacun d'eux.***



Deux SDF du collectif Mendant.e.s d'Humanité (MdH), devant le squat du Square Léopold (copyright Marianne Grimont, www.grimont.be)

**Vendredi 13. Tard.** Il fait chaud pour un mois d'octobre. Des cris. Des lumières bleues. Aux terrasses de la rue Notre-Dame, la *dolce vita* se crispe. Puis la rumeur se répand, avec un peu de sang sur le trottoir. Dans cette petite rue sympathique mais sombre, à l'ombre de la citadelle, les coups « se perdent », sous les phares de la police.

Céline (\*), citoyenne consciencieuse, quitte sa table pour voir d'où viennent les cris. Effarée, elle s'approche de plus en plus des policiers. Elle leur demande d'arrêter. D'arrêter de frapper l'homme immobilisé au sol ! Puis elle s'accroupit près d'eux et répète, bien fort : « Arrêtez ! Vous allez le tuer ! ». Selon Céline, « ils étaient si énervés qu'ils étaient incapables d'entendre ».

Coup de pied dans le nez, coup de pied dans les côtes, coup de pied dans le coude (qui servait à protéger les côtes), doigt retourné... D'après divers témoins, Ludwig Simon était au sol, immobilisé par plusieurs policiers (« au moins trois »), quand un autre agent a asséné les coups de pied.

**Une balle dans le dos, au niveau du cœur, s'est « perdue » également. Une balle en caoutchouc**

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des publicités ciblées adaptées à vos centres d'intérêts, la mémorisation de vos préférences et paramètres, pour faciliter votre processus de connexion, recueillir et analyser des statistiques sur les activités de nos sites et services et enfin collaborer avec des partenaires en hébergeant leurs contenus ou annonces publicitaires. Pour en savoir plus et paramétrer les cookies, [cliquez ici](#).



## Pourquoi tant de violence ? Flash-back

Au début de l'été 2017, un dimanche, Ludwig Simon s'est fait connaître, avec d'autres SDF, dans le cadre d'un « sitting », c'est-à-dire une action de protestation pacifique, sur la place d'Armes. Avec six petites tentes (« igloo »), le collectif voulait marquer le coup pour faire connaître son combat en faveur du droit de mendier (inscrit dans la Loi depuis 1991), ainsi que son refus de voir les SDF écartés du centre-ville, voire réduits à l'invisibilité.

La police, embêtée par le refus de décamper, téléphone aux bourgmestres (l'une faisant fonction, l'autre « empêché »). Quelques heures ensoleillées plus tard, les bourgmestres décident d'évacuer manu militari. Résultat : des scènes comme on n'en voit jamais à Namur : mains aux collets, clés de bras, tentes déchirées... Dernier résistant : Ludwig Simon, qui fait le poids mort et l'anguille à la fois. Son doigt est retourné au passage (le même doigt qui le sera à nouveau le 13 octobre). Il se laisse finalement emmener. Ludwig se veut pacifiste, lui qui a longtemps dormi avec un poste du dalaï-lama dans sa chambre. Les images de ces scènes étaient alors photographiées, filmées et diffusées sur le net par différents citoyens ébahis.

Peu après cet événement, le collectif commence à arborer des t-shirts « Mendiants d'Humanité » (MdH) et entame une action judiciaire. Les SDF associés attaquent la Ville pour diverses violations de leurs droits et, symboliquement, le dommage financier que constituent, à leurs yeux, l'interdiction de mendier. Ils sont conseillés par l'avocat Jean-Marie Dermagne, père du ministre PS Pierre-Yves Dermagne, plus à gauche que son fils (et sans parti). Mais les règles de la Justice sont telles qu'il faut un « plaignant » pour porter la plainte en son nom ; Ludwig Simon est désigné. La plainte contre le règlement anti-mendicité, rédigée par J-M Dermagne, stipule néanmoins que les dédommagements espérés seraient, en cas de victoire, versés au Collectif de SDF.

Dans le même temps, les MdH occupent des bâtiments vides au Square Léopold. Ils sont une vingtaine à y demeurer, car ils se sentent plus forts ensemble pour affronter leurs difficultés (à voir en images sur le blog de la photographe Marianne Grimont). Ils savent que le squat est réputé interdit, en tant que violation de la propriété privée, mais ils contestent cette interdiction et même toute infraction. Leur argument : le droit au logement est supérieur, surtout quand le bâtiment est inutilisé. Ils soulignent aussi leur souci de ne pas dégrader.

Les MdH reçoivent des avis d'expulsion et, peu après, la visite de policiers qui ont pour ordre de les dégager. Ils rejoignent alors un autre « squat », aux anciennes « Archives de l'État » (du SPF Finances), à Bomel, des bâtiments publics gigantesques inexploités et à l'abandon depuis très longtemps. RTL a filmés ces bâtiments – le reportage vaut le coup d'œil – mais n'a pas suivi le dossier. Les avis d'expulsion tomberont à nouveau rapidement.

Soucieux de partir avant la confrontation, les MdH cherchaient alors un nouveau logement. La rue Notre-Dame était dans leur ligne de mire depuis longtemps. Il s'y trouve beaucoup de bâtiments inoccupés (ou squats) et le voisinage direct du Parlement wallon les amuse.

Le vendredi 13 octobre, en début de soirée, le collectif est réuni dans la cour du SPF Finances à Bomel. Certains boivent de l'alcool. Ludwig, bière à la main, se remet de quelques désillusions, encaissées notamment au CPAS le matin-même et, quelques jours plus tôt, lors de réunions avec la Ville où, comme d'autres, il s'est senti méprisé. Plusieurs témoins, dont un représentant de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), jugent que Ludwig y est effectivement traité avec une condescendance difficile à supporter. Des élus ont d'ailleurs protesté contre la présence de la LDH, insultant celle-ci à voix haute alors que son représentant n'avait même pas encore pris la parole. « Ce sont des sales gauchistes ! », aurait crié la conseillère Françoise Kinet. « Je n'avais

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des publicités ciblées adaptées à vos centres d'intérêts, la mémorisation de vos préférences et paramètres, pour faciliter votre processus de connexion, recueillir et analyser des statistiques sur les activités de nos sites et services et enfin collaborer avec des partenaires en hébergeant leurs contenus ou annonces publicitaires. Pour en savoir plus et paramétrer les cookies, [cliquez ici](#).



emmènent un pied-de-biche et leur bonne humeur ; plusieurs chantent la chanson des nains qui vont à la mine (oui, celle de Disney).

Rue Notre-Dame, ils ouvrent un bâtiment à l'abandon, mais celui-là était déjà occupé par d'autres SDF. Ils en ouvrent alors un autre mais, à peine entrés, ils doivent sortir. La police est alors appelée par une voisine qui, dans la rue, prend soin de les prévenir. Trop tard. Lorsque la police arrive, avec plusieurs véhicules de chaque côté de la rue, Ludwig a son pied-de-biche à la main. Tous les autres SDF sont sommés de s'écarter. Les policiers qui sont sortis de leurs véhicules et font face à Ludwig sont au moins quatre, tandis que d'autres tiennent à l'écart les SDF dispersés. Ils exigent naturellement que Ludwig dépose le pied-de-biche. Ils diront plus tard qu'ils ont été menacés avec cette « arme potentielle », chose que Ludwig dément, tout en admettant qu'il avait trop bu et qu'il ne se souvient pas de tout, soit en raison de l'alcool, soit en raison des violences qu'il a subies. Quoi qu'il en soit, rappelons le principe de proportionnalité (qui accompagne toute légitime défense éventuelle et toute intervention policière) !

D'après le récit de Ludwig et les autres témoignages connus (qui pourraient être produits en Justice), c'est immédiatement après avoir posé le pied-de-biche, en se relevant, qu'il aurait reçu la première balle, au niveau du cœur. Ignorant que la balle était en caoutchouc, il serait tombé à genoux et aurait vu sa vie défiler sous ses paupières. Genoux au sol, il aurait reçu, dans la foulée, presque toutes les autres balles. Par terre, il aurait été maintenu par trois policiers tandis qu'un quatrième produisait les blessures que nous avons mentionnées (nez, coude, dos, côtes...) et quelques autres.

Nous avons pris soin, quelques heures après la libération de Ludwig, de photographier ces blessures et de demander aux SDF de mimer la scène, ce qu'ils ont fait sans peine, apparemment sans concertation préalable (puisqu'ils étaient venus un à un, à leur réveil). Le rapport des médecins du CHR confirme l'essentiel. Aucun journaliste n'a, semble-t-il, lu ce rapport, ni le procès verbal rédigé par la police. Cela ne les a pas empêché de publier des articles sensationnalistes (« Ludwig Simon pète les plombs », etc...) sur base d'une seule source : l'agence de presse Belga répercutant les propos du remplaçant du Procureur du Roi, lui-même répétant le récit des policiers.

## La presse poursuit le lynchage

Plainte a été déposée par les autorités contre Ludwig. Une procédure accélérée a même été réclamée. Et obtenue. C'est une chose étrange que cet empressement, dans un contexte de saturation et de sous-financement vertigineux de la Justice (voir l'association syndicale des magistrats). Quelle urgence pourrait justifier le procès accéléré de Ludwig ? Mystère.

Rendez-vous est fixé devant le Tribunal moins d'un mois plus tard, le 9 novembre. Puis, le jour J, le procès n'a pas lieu. Le Tribunal invoque un vice de procédure (un lien étroit entre un représentant de la police et un représentant de la Justice) et reporte « sine die » (sans date). Près d'un an plus tard, en ce mois d'octobre 2018, le Tribunal n'a toujours pas fixé de date !

Bien sûr, une plainte en sens inverse a été déposée par Ludwig et son avocat – avec le soutien de la LDH et de l'Observatoire des polices, deux asbl engagées contre les abus des forces de l'ordre. Cette plainte est entre les mains du Conseil supérieur de la Justice et du Comité P (police des polices, dénoncée par les Nations unies pour leur manque d'indépendance).

Le fait divers illustre ici le fait de société. En même temps que ces événements se déroulaient, une loi contre les squats, destinée à expulser plus vite les squatteurs, a été adoptée au niveau fédéral (lire Alter-Echos à ce sujet). Le rejet des pauvres et l'acceptation de la pauvreté gagnent

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des publicités ciblées adaptées à vos centres d'intérêts, la mémorisation de vos préférences et paramètres, pour faciliter votre processus de connexion, recueillir et analyser des statistiques sur les activités de nos sites et services et enfin collaborer avec des partenaires en hébergeant leurs contenus ou annonces publicitaires. Pour en savoir plus et paramétrer les cookies, [cliquez ici](#).



nuances, comme en témoigne leur communiqué du 15 octobre (repris sur ce blog et, par l'Observatoire des polices, sur obspol.be). Celui-ci fait suite au récit 100% à charge, extrêmement partial et ridiculement partiel, qu'ont publié, en chœur, les journaux La Meuse, La DH et L'Avenir, en recopiant Belga (agence de presse). Non seulement ce récit médiatique reposait sur une seule source (le remplaçant du procureur du Roi, Nicolas Beaujant, lui-même relatant les faits tels que rapportés par la police) mais, en plus, méprisait le nécessaire usage du conditionnel et de l'italique. Tous font passer le récit de la police pour des faits vérifiés et incontestables.

Pire : quand les SDF réagissent (par le communiqué du 15 octobre), un seul média prend la peine de le lire et le citer ! Pire encore : les seuls qui l'ont lu et mentionné, à savoir les journalistes de L'Avenir, ont oublié (ou omis) les passages les plus graves du récit (coups et blessures sur un homme immobilisé à terre). Ne restent que les balles en caoutchouc. Fin décembre, le même journal, souligne que Ludwig est « une figure de l'année » et répète, avec une légèreté déconcertante, que « la police l'a calmé avec des balles en caoutchouc ». Drôle de manière d'évoquer une telle bavure policière ! Le reste du récit serait-il sans importance ? Ou trop dérangeant ?

Il faut voir la dernière intervention télévisée du bourgmestre concernant Ludwig (sur le site de Canal C, en tapant « Ludwig ») et savoir que, suite à ce précieux moment télé, le bourgmestre Maxime Prévot, probablement fâché sur lui-même d'avoir bredouillé des accusations ridicules contre son adversaire, a reproché au directeur de Canal C d'avoir invité Ludwig en plateau. C'était bien avant le 13 octobre. Ludwig avait déjà été pris en grippe. Selon lui, il aurait même été mis sur écoute téléphonique. Légalement ? « Ils me traitent comme un terroriste », dit Ludwig. « Quand j'envoie des messages téléphoniques à mes amis, nous observons la police se déplacer en fonction de mes propos. »

Il est question des droits humains les plus élémentaires, notamment le droit à l'intégrité physique et le droit à ne pas être intimidé pour ses opinions. Il est essentiel de savoir si la police a vraiment agi comme cela. Et si la Justice est prête à couvrir de tels dérapages. Et si les médias traditionnels les suivent, volontairement ou aveuglément. Mais l'enquête, probablement étouffée, n'aura sans doute jamais lieu.

Pendant ce temps, les travailleurs de l'Abri de nuit (logement d'urgence, obligatoire dans les grandes villes) continuent de nous dire, en toute discrétion, que les autorités les menacent pour qu'ils ne parlent pas de leurs conditions de travail. Tous ceux qui parlent confirment que le bourgmestre leur a fait savoir qu'ils risquaient leur emploi s'ils s'adressaient encore à la presse. Une telle mise en garde entre dans la définition juridique du harcèlement (par intimidation) et n'enlève rien au droit qu'ont les travailleurs de dénoncer leurs conditions de travail. Cette mise en garde aurait fait directement suite à notre article de 2012 (publié dans La Libre Belgique, disponible sur ce blog) où les travailleurs n'outrepassent aucunement leur liberté d'expression. Mais, selon tous nos témoins, la situation aurait, depuis lors, nettement empiré, à l'Abri de nuit, tant pour la sécurité des travailleurs que pour celle des SDF.

**Au-delà des droits humains concernant les biens de première nécessité, les SDF nous rappellent que la liberté d'expression, la liberté de presse, le droit à la vie privée et d'autres bases démocratiques sont attaquées par ceux sensés les défendre.**

Pas question d'incriminer seulement la police (ni toute la police) ! À notre connaissance, ce n'est pas l'habitude de notre police locale d'agir comme cela. Ludwig, qui a préféré quitter Namur depuis lors, a fait l'objet d'un « traitement de faveur » de la part des forces de l'ordre. Bien des hypothèses pourraient l'expliquer. Une pression de la hiérarchie ? Du bourgmestre (chef et responsable de la police) ? De certains collègues ? De la presse ? De arounes

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des publicités ciblées adaptées à vos centres d'intérêts, la mémorisation de vos préférences et paramètres, pour faciliter votre processus de connexion, recueillir et analyser des statistiques sur les activités de nos sites et services et enfin collaborer avec des partenaires en hébergeant leurs contenus ou annonces publicitaires. Pour en savoir plus et paramétrer les cookies, [cliquez ici](#).



## Benjamin Moriamé, journaliste indépendant

(\*) Céline est ici un prénom d'emprunt, nécessaire pour protéger le témoignage, qui pourrait être produit en Justice.

pas de réponses

## Laisser un commentaire

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec \*

Nom \*

Adresse de contact \*

Commentaire

Vous pouvez utiliser ces balises et attributs HTML : `<a href="" title="">` `<abbr title="">` `<acronym title="">` `<b>` `<blockquote cite="">` `<cite>` `<code>` `<del datetime="">` `<em>` `<i>` `<q cite="">` `<strike>` `<strong>`

février 2023

**L Ma Me J V S D**

1 2 3 4 5

6 7 8 9 10 11 12

13 14 15 16 17 18 19

20 21 22 23 24 25 26

27 28

## recent

### o pages

- [La face cachée de la capitale wallonne \(accueil\)](#)
- [Lulu en Albanie + Macédoine, Kosovo, Serbie...](#)
- [Police et SDF méritent un procès... Ou deux](#)
- [PS et CDH ensemble \(photo\) à la veille des élections : pour mieux se réunir au pouvoir ?](#)
- [VOTER À NAMUR : avec quelles infos ?](#)

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des publicités ciblées adaptées à vos centres d'intérêts, la mémorisation de vos préférences et paramètres, pour faciliter votre processus de connexion, recueillir et analyser des statistiques sur les activités de nos sites et services et enfin collaborer avec des partenaires en hébergeant leurs contenus ou annonces publicitaires. Pour en savoir plus et paramétrer les cookies, [cliquez ici](#).

